

Revue de presse d'avril 2023

Table des matières

Afrique :	1
Maroc :	1
Europe :	2
Méditerranée :.....	2
États non-membres de l'UE :	2
Royaume-Uni :	2
États membres de l'UE :	3
Croatie :	3
Finlande :	4
France :	5
Grèce :	5
Italie :	6
Lituanie :	7
Pays-bas:	7

Afrique :

Maroc :

- [Publico, «Nueve meses para identificar y enterrar a la primera víctima de la tragedia de Melilla », 03 avril 2023](#)
- [El diario, «Helena Maleno \(Caminando Fronteras\): 'La vulneración de derechos de los migrantes continúa tras su muerte», 14 avril 2023](#)

Plus de neuf mois après le drame de Melilla qui a fait au moins 23 victimes¹ en juin 2022², un premier corps a enfin pu être identifié et enterré. Plusieurs victimes n'ont toujours pas été identifiées et de nombreuses personnes sont toujours portées disparues. Et pour cause, l'opacité des gouvernements espagnol et marocain freine le travail d'identification des victimes : les familles des défunts n'ont ni accès aux photographies, ni aux autopsies permettant l'identification, très peu d'informations sur les événements ont été rendues publiques, les garde-frontières espagnols et marocains jouissent d'une impunité totale... L'identification des victimes repose alors sur le travail acharné d'associations, notamment d'une section de l'association marocaine des droits humains

¹ 23 décès selon le décompte officiel. D'autres organisations parlent de 37 voire 47 décès, sans compter les personnes disparues.

² [Revue de presse de Migreurop](#), 15 – 30 juin 2022

(AMDH) à Nador qui, en se basant sur des témoignages, a pu recueillir les noms, prénoms, dates de naissance et photographies des victimes, et contacter les familles. Pour Helena Maleno, la fondatrice du collectif *Caminando Fronteras*, les administrations publiques mènent une politique volontariste pour dissimuler les décès aux frontières et en mer, tout en stigmatisant et criminalisant les familles des personnes décédées. En bref, « la violation des droits des migrants se poursuit même après leur mort. »

Europe :

Méditerranée :

- [Deutsche Welle](#), “[UN reports rise in Mediterranean migrant crossing deaths](#)”, 4 avril 2023
- [France 24](#), « [Je vais réessayer la traversée](#) ” : en Tunisie, les départs de migrants se multiplient », 8 avril 2023
- [Telquel](#), « [Immigration clandestine : premier trimestre le plus meurtrier depuis 2017, selon l’ONU](#) », 12 avril 2023

Le nombre de personnes décédées en mer atteint des niveaux sans précédent depuis 2017 selon un rapport publié par l’Organisation internationale pour les migrations (OIM)³. Celui-ci comptabilise 441 personnes décédées dans les trois premiers mois de l’année 2023, et souligne que le chiffre réel est probablement plus élevé. L’OIM épingle « les retards dans les opérations SAR [*Search & Rescue*] qui ont été déterminants dans au moins six incidents depuis le début de l’année entraînant la mort d’au moins 127 personnes », ainsi que la diminution des activités de sauvetage liées aux politiques mises en œuvre par certains pays pour entraver l’action des ONG de secours en mer.

États non-membres de l’UE :

Royaume-Uni :

- [The Guardian](#), “[UN experts warn UK government over trafficking risk faced by asylum seeker children](#)”, 11 avril 2023

Trois rapporteurs spéciaux⁴ du Conseil des droits de l’Homme des Nations unies⁵ ont exprimé leur inquiétude quant au traitement que le gouvernement britannique réserve aux mineur·e·s non-accompagné·e·s qui demandent l’asile. Selon les experts, le placement des enfants dans des hôtels en dehors du système britannique de protection de l’enfance, en plus d’être discriminatoire, augmente le risque qu’ils fassent l’objet d’un trafic et constitue une violation du droit international. Ils ont exhorté le gouvernement britannique à cesser cette pratique et à faire davantage pour les protéger. Ce rapport fait écho à une enquête menée par le journal *The Observer*⁶ en janvier 2023 qui avait mis en évidence la disparition ou l’enlèvement de dizaines de ces enfants — 220 selon le ministre de l’Immigration anglais au 23 janvier 2023.

³ OIM, “[Deadliest Quarter for Migrants in the Central Mediterranean Since 2017](#)”, 12 avril 2023

⁴ Plus précisément: Siobhán Mullally, rapporteur spécial sur la traite d’êtres humains, Felipe González Morales, rapporteur spécial sur les droits de l’homme des migrant·e·s et Tomoya Obokata, rapporteur spécial sur les formes contemporaines d’esclavage.

⁵ Bureau du haut commissaire aux droits de l’homme des Nations unies, “[UK: Protect unaccompanied children seeking asylum say UN experts](#)”, 11 avril 2023

⁶ M. Gidda, “[Fears grow over police collecting data from lone child refugees in UK](#)”, The Guardian, 16 avril 2023

- **Infomigrants**, « [Royaume-Uni : un jeune homme de 19 ans mis en examen pour homicides involontaires après un naufrage](#) », 14 avril 2023

Un jeune exilé est mis en examen pour « homicides involontaires » après avoir conduit une embarcation qui avait fait naufrage à la mi-décembre 2022 dans la Manche, provoquant le décès de quatre personnes. Cette mise en examen s’ajoute à une autre procédure déjà en cours contre lui pour avoir « facilité le passage illégal d’étrangers sur le territoire britannique ». Encore une fois, les personnes exilées conduisant les bateaux sont considérées comme des « passeurs » et criminalisées - un phénomène en expansion ces dernières années selon Marta Gionco, chargée de plaider sur les politiques migratoires au sein de PICUM (Plateforme de coordination internationale pour les migrants sans-papiers).

- **The Guardian**, « [MPs back illegal migration bill by 289 votes to 230](#) », 26 avril 2023

Le projet de loi nommé *Illegal Migration Bill* — qui vise à détenir et expulser toute personne, y compris en quête de protection, arrivée sur le territoire britannique de façon dite « irrégulière » — a été adopté par 289 voix contre 230 par la Chambre des communes.

Cette loi, pourtant pointée du doigt par les défenseur·euse·s des droits humains, a été présentée au Parlement britannique avec une série d’amendements qui vont à l’encontre des traités internationaux ratifiés par le Royaume-Uni. Parmi les plus contestés, l’un prévoit de donner la possibilité au ministre de l’Intérieur de « ne pas tenir compte » des mesures provisoires prononcées par la Cour européenne des droits de l’Homme (CEDH) au mépris de la hiérarchie des droits. Ces mesures provisoires – qui s’imposent aux États membres du Conseil de l’Europe – peuvent ainsi contraindre un État à suspendre une expulsion dangereuse, c’est notamment ce qui a bloqué le premier avion d’expulsion de demandeur·euse·s d’asile en direction du Rwanda en juin 2022. Un second amendement prévoit que toute personne dont la minorité est contestée par les autorités et qui refuse de se soumettre à un test d’évaluation « scientifique » de l’âge sera automatiquement traitée comme un·e adulte. De plus, les personnes souhaitant contester une décision sur l’évaluation de l’âge pourront faire appel de la décision, mais cet appel ne sera pas suspensif, ce qui signifie que la mesure d’expulsion sera le cas échéant exécutée⁷. Pour information, deux tiers des personnes ayant interjeté appel de la décision relative à leur majorité ont été par la suite reconnues mineures⁸. En bref, un vaste projet de loi qui doit encore être examiné par la Chambre des Lords dans le mois à venir, et qui devrait rencontrer une forte opposition visant à freiner les intentions délétères du gouvernement britannique.

États membres de l’UE :

Croatie :

- **ND**, « [Massenabschiebungen aus EU-Balkanstaaten](#) », 4 avril 2023

Selon un [rapport de Border Violence Monitoring Network](#), depuis la fin du mois de mars, la police croate aurait mis en place une pratique « sans précédent » consistant à rechercher, détenir et expulser des personnes en migration sur l’ensemble du territoire croate. Celles-ci seraient ensuite détenues — dans des conditions déplorables — et les autorités croates leurs délivreraient une mesure d’expulsion. Par la suite, elles seraient contraintes de signer des documents de retours « volontaires » dont le contenu en croate leurs serait incompréhensible et n’auraient pas la possibilité d’avoir

⁷ R. Syal, N. Badshah, « [UK to ignore ECHR rulings on small boats ‘after Sunak caves in to Tory right’](#) », The Guardian, 19 avril 2023

⁸ D. Taylor, « [Hundreds of UK asylum seeker children wrongly treated as adults, reports show](#) », The Guardian, 24 avril 2023

l'assistance à un·e interprète. Les personnes exilées n'auraient pas non plus la possibilité de déposer un recours ou une demande d'asile. Ces personnes seraient transportées par bus jusqu'à la frontière avec la Bosnie, où elles seraient ensuite remises aux autorités bosniennes dans le cadre de la procédure officielle de « réadmission ». Le rapport ajoute que « la manière dont il est prouvé que les personnes réadmisses sont entrées en provenance de Bosnie-Herzégovine n'est pas claire ». L'objectif de ces « réadmissions bilatérales », pratiques qui ont notamment eu lieu en Italie, Slovénie ou en Autriche, est de les présenter comme « légales » — contrairement aux autres formes de renvois pratiqués pendant des années (et encore aujourd'hui) ouvertement illégales⁹. Elles constituent cependant une violation du principe international de non-refoulement selon les jurisprudences des tribunaux nationaux en Italie, en Slovénie et en Autriche¹⁰.

- **Infomigrants**, [“Leaked WhatsApp messages suggest top Croatian officials encouraged illegal pushbacks against migrants”](#), 12 avril 2023
- **Infomigrants**, [« Refoulements violents à la frontière croate : face à l'inaction de la justice, des migrants saisissent le Conseil constitutionnel »](#), 19 avril 2023

Un [nouveau rapport](#) publié par *Light House Report* épingle les pratiques des autorités croates aux frontières européennes, dont celles menées sous la bannière de l'opération de police « Corridor », « chargée du contrôle des frontières croates ». Le rapport rend public des messages provenant d'un groupe WhatsApp non officiel au travers duquel de hauts fonctionnaires croates ont partagé et encouragé des opérations violentes et illégales contre des personnes exilées en quête de protection. Ce n'est pas la première fois que les pratiques dans le cadre de l'opération Corridor sont pointées du doigt : en juillet 2020, [le Centre d'études sur la paix](#) avait déposé plainte contre les auteurs présumés – suspectés d'appartenir à des unités spéciales de l'opération Corridor – de violences physiques et sexuelles à l'encontre de cinq personnes exilées lors d'un refoulement vers la Bosnie en octobre 2020¹¹. Ces opérations violentes sont en partie financées par l'UE : environ 177 millions d'euros auraient ainsi été alloués à la Croatie entre 2014 et 2021, dans le cadre de la « gestion de l'immigration à ses frontières »¹².

Finlande :

- **El Pais**, [« Europe's new wall: Finland is building a 124-mile-long border fence to protect itself from Russia »](#), 10 avril 2023

Adoptée par consensus par les groupes parlementaires en octobre 2022 – et sous la proposition des gardes-frontières – la Finlande construit depuis peu un mur à sa frontière avec la Russie. Ce mur s'étendra sur 15 % de la frontière, soit près de 200 km et coûtera plus de 400 millions de dollars. Il prendra la forme d'une clôture surmontée de fils barbelés et équipée de caméras à vision nocturne, de haut-parleurs ou encore de projecteurs¹³. Bien qu'aujourd'hui en moyenne moins de dix personnes traversent la frontière par jour, pour les parlementaires, ce mur permettrait de « prévenir » les possibles « attaques hybrides » de la part de la Russie – entendues comme « l'afflux massif » de

⁹ [Letter from Minister Jenrick about amendments to the Illegal Migration Bill](#), 24 avril 2023

¹⁰ **A. Egle Ventre**, [“Reportage tra i ‘nuovi’ respinti dalla Croazia verso i campi della Bosnia ed Erzegovina”](#), 16 avril 2023 et voir le communiqué de presse de Border Violence Monitoring Network sur le sujet

¹¹ **L. Tondo**, [“Croatian police accused of ‘sickening’ assaults on migrants on Balkans trail”](#), The Guardian, octobre 2020

¹² **L. Chahuneau**, [« Refoulements violents à la frontière croate : face à l'inaction de la justice, des migrants saisissent le Conseil constitutionnel »](#), Infomigrants, avril 2023

¹³ **CDB_77**, [“Finland's political party leaders express support for partial border fence”](#), Seenthis, novembre 2022

personnes exilées aux frontières orchestré par le gouvernement russe. Les États érigent des murs sans même attendre que des personnes franchissent les frontières.

France :

- **Mediapart**, « [À Mayotte, 'les expulsions massives vont accentuer la vulnérabilité' des migrant](#) », 12 avril 2023
- **Mediapart**, « [Mayotte, île de la cruauté](#) », 25 avril 2023
- **L'OBS**, « [Opération 'Wuambushu' à Mayotte : la démolition d'un petit bidonville prévue depuis décembre débute](#) », 27 avril 2023

Une vaste opération policière, nommée *Wuambushu*, est prévue à Mayotte, département français d'outre-mer, pour le 24 avril 2023 (pour une durée indéterminée) à l'initiative du ministre de l'Intérieur français. Cette opération qui déploie 1 8000 gendarmes et policiers vise à expulser les personnes sans droit de séjour sur l'île — majoritairement Comoriennes — ainsi qu'à détruire les bidonvilles dans lesquels ces personnes résident.

Le gouvernement s'est déjà félicité des premiers démantèlements et démolitions en cours¹⁴. Pourtant, avant même le lancement de l'opération, de nombreuses critiques ont émergé. Le tribunal judiciaire de Mamoudzou a suspendu la démolition d'un des bidonvilles nommé « *Talus II* » après avoir constaté « l'existence d'une voie de fait » dans les conditions d'expulsion jugées « irrégulières » des populations concernées dont elles mettent « en péril la sécurité »¹⁵. Parallèlement, le ministre comorien de l'Intérieur a déclaré lundi 24 avril qu'aucun expulsé ne rentrerait dans un port sous souveraineté comorienne et a refusé l'accostage de bateaux transportant des personnes exilées¹⁶. Enfin, de nombreux médias dénoncent l'usage disproportionné de la force : le gouvernement a reconnu avoir tiré à balles réelles « pour repousser la population civile qui résiste ».

En somme, cette opération est vivement critiquée par les associations de défense des droits des personnes exilées, chercheur-e-s et médias¹⁷ – pour qui l'approche purement sécuritaire adoptée par le ministre de l'Intérieur n'apportera pas de réponse à une crise avant tout économique, politique et sociale¹⁸. Ils et elles dénoncent les effets délétères de l'opération qui toucheront en priorité les populations les plus vulnérables¹⁹. Cette opération reste tout de même l'occasion pour le ministre de l'Intérieur français de faire le rapprochement entre délinquance et immigration, alors que les débats sur la loi immigration ont été repoussés en raison du « manque de consensus » au sein du Parlement²⁰.

Grèce :

¹⁴ Twitter de [Gérald Darmanin](#)

¹⁵ **N. Brahim**, « [A Mayotte, la justice dit 'non' à la première démolition prévue par les autorités](#) », Mediapart, 28 avril 2023

¹⁶ **France 24**, « [Mayotte: les Comores maintiennent leur refus d'accueillir les migrants expulsés par la France](#) », 24 avril 2023

¹⁷ « [Opération Wambushu à Mayotte : une île laboratoire des politiques migratoires toujours plus indignes](#) », La Cimade, 2 mai 2023 et « [Mayotte : Il est urgent d'y rétablir le droit](#) », GISTI, LDH et autres, 11 avril 2023

¹⁸ **A. Clair, J. Guillot et Libération**, « [Mayotte, département le plus jeune et le plus pauvre de France](#) », Libération, 27 avril 2023

¹⁹ **F. Héran**, « [A Mayotte, la solution ne dépend pas du ministère de l'Intérieur](#) », Libération, 27 avril 2023

²⁰ **L. Scandella**, « [Projet de loi immigration : division, saucissonnage, report... Retour en cinq actes sur les revirements du gouvernement](#) », France Télévisions, 26 avril 2023

- **Infomigrants**, « [La CEDH condamne la Grèce pour le mauvais accueil d'une demandeuse d'asile à Samos en 2019](#) », 20 avril 2023

Le 4 avril 2023, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a condamné la Grèce pour avoir traité de manière inhumaine et dégradante une femme dans le *hotspot* de Samos en 2019²¹. Les conditions de vie difficiles dans ce camp — qui ont à nombreuses reprises été dénoncées par Migreurop, ses membres et de nombreuses autres associations²² — ont été jugées contraire à l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'Homme. En conséquence, la Grèce a été condamnée par la CEDH à verser une indemnité de 5 000 euros à la plaignante. C'est la première fois que le CEDH condamne les conditions « d'accueil » dans un des *hotspots* en Grèce.

- **Le courrier des Balkans**, « [Grèce : Fermeture annoncée du camp de Lavrio](#) », 8 avril 2023
- **Daily News**, « [Athens to close notorious refugee camp](#) », 9 avril 2023

Les autorités grecques ont annoncé la fermeture du camp de Lavrio situé à une soixantaine de kilomètres d'Athènes. Les baraquements de ce camp, construit à la fin des années 1940, seraient en effet particulièrement fragiles en cas de risque sismique. L'État s'était quasiment désengagé de la gestion du camp et l'avait laissé à quelques ONG. Sur les 150 personnes qui se trouvaient encore dans le camp, une centaine a déjà été transférée dans d'autres centres.

Italie :

- **Le Monde**, « [L'Italie se prépare à instaurer un état d'urgence face au nombre croissant d'arrivées de migrants](#) », 13 avril 2023
- **El Diario**, « [Meloni decreta el estado de emergencia migratorio en Italia durante seis meses](#) », 11 avril 2023

Le gouvernement italien a décrété le 11 avril 2023 l'État d'urgence nationale durant les six prochains mois en raison de la hausse d'arrivées de personnes exilées sur les côtes italiennes ces dernières semaines. Cet État d'urgence — qui débloque un fond de cinq millions d'euros — permet d'accélérer l'ouverture de nouveaux « centres d'identifications et de rapatriement », de transformer les « centres d'accueil » en des « centres de rapatriement » ou encore d'affréter plus rapidement des ferrys ou des avions pour transférer sur le continent les personnes débarquées sur l'île de Lampedusa. Concrètement, l'État d'urgence — qui s'inscrit dans le durcissement des politiques migratoires en cours en Italie — permet de faciliter les expulsions et d'en augmenter le nombre.

En instaurant l'État d'urgence, le gouvernement italien entend attirer l'attention de Bruxelles « dont il attend la mise en place de nouveaux mécanismes de solidarité pour répartir les migrants, et une nouvelle politique de coopération et de développement économique avec les pays de départ. »²³ Tel avait été le cas notamment en 2011, dernière fois où l'Italie avait mis en place un État d'urgence humanitaire pour des « raisons migratoires ».

- **Infomigrants**, « [Italian Senate approves Cutro decree, squeeze on special permits](#) », 24 avril 2023

Le Sénat italien a adopté le 20 avril 2023 le décret Cutro, initialement approuvé par le gouvernement italien en mars 2023, marquant ainsi une avancée dans sa potentielle transformation en loi. Le nouveau texte — amendé par le gouvernement italien — prétend durcir les conditions d'octroi de la protection « spéciale », statut qui est généralement octroyé aux demandeur-euse-s

²¹ CEDH, « [Case of A.D v. Greece](#) », 4 avril 2023

²² Migreurop, Gisti, « [Hotspot à Samos : L'enfer à la frontière gréco-turque](#) », rapport de Missions 2019

²³ A. Kaval, J. Pascual, « [L'Italie se prépare à instaurer un état d'urgence face au nombre croissant d'arrivées de migrants](#) », *Le Monde*, 13 avril 2023

d'asile qui ont peu de chance d'obtenir un statut de réfugié. Il vise aussi à accélérer les expulsions de personnes exilées non éligibles au statut de réfugié-e, notamment au travers de l'augmentation du nombre de centres de rétention pré-rapatriement.

Plusieurs associations dénoncent les conséquences de ce décret qui « prévoit des conditions qui aggravent le statut juridique des étrangers arrivant en Italie, avec l'effet certain d'augmenter les situations d'irrégularité et d'exclusion même pour ceux qui sont déjà dans le pays depuis un certain temps »²⁴.

Lituanie :

- **Le Monde**, « [La Lituanie s'apprête à légaliser les refoulements de migrants](#) », 21 avril 2023

L'amendement à la loi sur les frontières de l'État adopté le 25 avril 2023 par les députés lituaniens permet désormais au gouvernement de « limiter l'accès au territoire » aux personnes exilées lors de « situations d'urgence ». Concrètement, les garde-frontières accompagnés de « civils volontaires » sont désormais autorisés à refouler les personnes exilées entrées sans autorisation préalable et se trouvant dans une zone d'une étendue de 5 kilomètres à partir de la frontière. Cet amendement « autorise » les refoulements et intègre dans la loi des pratiques illégales et abusives. Cet amendement est contraire aux obligations internationales auxquelles est soumise la Lituanie puisqu'elle empêche les personnes exilées de déposer une demande d'asile et autorise leur renvoi dans des pays où elles risquent de subir des traitements inhumains et dégradants²⁵. De plus, et comme le souligne Viktor Ostrovnoj en charge de l'asile et de l'immigration à la Croix-Rouge lituanienne, le risque est que cette mesure temporaire en cas d'urgence se pérennise et devienne un statu quo. C'est notamment ce qui a pu être observé à la frontière avec la Biélorussie où le décret déclarant l'urgence datant du 3 août 2021 est toujours en vigueur. Par ailleurs, un texte similaire serait en cours d'examen en Lettonie.

Pays-bas:

- **Infomigrants**, « [Pays-Bas: la justice interdit les renvois de migrants en Italie](#) », 27 avril 2023

Le Conseil d'État des Pays-Bas a jugé, mercredi 26 avril, que le gouvernement néerlandais ne pouvait pas transférer de demandeur-euse-s d'asile en Italie au titre du Règlement Dublin, en raison de la saturation des capacités d'accueil des centres italiens. De fait, en vertu de ce Règlement européen, le pays européen de première entrée est responsable de la demande de protection internationale. Ainsi, les personnes ayant déposé une demande d'asile aux Pays-Bas mais entrées sur le continent européen via l'Italie (délai de six mois) doivent être renvoyées en Italie où leur demande de protection sera examinée. Cependant, et comme l'a jugé la plus haute juridiction administrative, les personnes dublinées en Italie risqueraient de se retrouver dans une « situation de maltraitance matérielle », en violation de leurs droits. Le Conseil d'État considère donc illégal les refus par l'administration néerlandaise d'examiner les dossiers asile des personnes normalement soumises à un transfert Dublin en Italie.

²⁴ « [Invertire la rotta. Il 18 aprile manifestazione contro la conversione in legge del Decreto Cuatro](#) », ASGI, 15 avril 2023

²⁵ **CDB_77**, « [Lithuania: Legalizing illegal pushbacks gives green-light to torture](#) », Seenthis, 22 avril 2023